



Séance spéciale du conseil municipal de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des comités de la Maison du citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, le mardi 28 avril 2026 à 9 h 19 à laquelle sont présents, madame la mairesse Maude Marquis Bissonnette, mesdames et messieurs les conseillers-ères Vincent Roy, Sonia Ben-Arfa, Caroline Murray, Bettyna Bélizaire, Rachel M. Deslauriers, Adrian Corbo, Steve Moran, Isabelle Cousineau, Isabelle N. Miron, Tiffany-Lee Norris Parent, Catherine Craig-St-Louis, Luc Chénier, Chloé Bourgeois, Jean Lessard et Michael Korhonen formant quorum du conseil, sous la présidence de monsieur le conseiller Vincent Roy.

Sont absents, madame la conseillère Julie Bélisle et messieurs les conseillers Marc Carrière, Timmy D. Jutras et Edmond Leclerc.

Sont également présents, mesdames et messieurs Simon Rousseau, directeur général, Simon Comtois, directeur général adjoint, Gestion des actifs et des projets, Christian Tanguay, directeur général adjoint, Services administratifs, Véronique Angers, directrice générale adjointe, Développement durable, Andrée Loyer, directrice exécutive, François Léveillé, directeur de Cabinet, Laurent Lavallée, directeur des communications du Cabinet, Bob Rioux, directeur des communications du Cabinet du conseiller désigné et M<sup>e</sup> Véronique Denis, greffière ainsi que Alexandra Aubry-Richard, directrice territoriale, centre de services de Hull, Dave Cassivi, directeur territorial, centre de services de Buckingham et Masson-Angers, Catherine Desfossés, conseillère exécutive, direction générale, Richard Kouamé, directeur et trésorier, Finances et Marie-Hélène Rivard, directrice, Communications.

#### **PAROLE DE LA MAIRESSE**

#### **PAROLE DES CONSEILLERS ET CONSEILLÈRES**

#### **PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS ET CITOYENNES**

#### **CM-2026-283 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA MAIRESSE MAUDE MARQUIS-BISSONNETTE  
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER VINCENT ROY**

**ET RÉSOLU QUE** ce conseil adopte l'ordre du jour, comme soumis.

Adoptée

#### **CM-2026-284 NOMINATION DES CADRES - PÉRIODE DU 13 AU 24 AVRIL 2026**

**CONSIDÉRANT QUE** le chapitre II de la Charte de la Ville de Gatineau a été abrogé par la *Loi modifiant diverses dispositions afin notamment de donner suite à certaines demandes du milieu municipal* (projet de loi n° 104);

**CONSIDÉRANT QUE** l'article 70.3 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19), introduit par ce projet de loi, prévoit que la nomination d'un fonctionnaire ou employé visé au deuxième ou troisième alinéa de l'article 71 de cette loi relève désormais exclusivement du conseil municipal;

**CONSIDÉRANT QUE** cet article 70.3 prévoit ainsi que la nomination des employés qui ne sont pas des salariés au sens du Code du travail relève du conseil municipal, ce qui correspond aux employés de catégorie « Cadres » au sein de la Ville de Gatineau;

**CONSIDÉRANT QUE** le *Projet de loi n° 22, Loi bonifiant les pouvoirs d'intervention des municipalités et modifiant d'autres dispositions législatives*, a été déposé à l'Assemblée nationale et propose de modifier l'article 70.3 de la *Loi sur les cités et villes* afin que seule la nomination de certains postes clés de l'administration relève exclusivement du conseil municipal;

**CONSIDÉRANT QUE** d'ici l'adoption de ces modifications législatives, il y a lieu pour la Ville de se conformer à la loi actuellement en vigueur :

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER STEVE MORAN  
APPUYÉ PAR MADAME LA MAIRESSE MAUDE MARQUIS-BISSONNETTE.**

**ET RÉSOLU QUE** pour donner suite à la recommandation du comité exécutif numéro CE-2026-266 du 28 avril 2026, ce conseil accepte l'engagement à l'essai et la permanence des trois employés-cadres, tel que présentés dans le tableau ci-joint, couvrant la période du 13 au 24 avril 2026.

Ceux-ci sont assujettis à l'ensemble des conditions de travail des employés cadres de la Ville de Gatineau.

Adoptée

**CM-2026-285**

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

**IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA MAIRESSE MAUDE MARQUIS-BISSONNETTE  
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER VINCENT ROY**

**ET RÉSOLU QUE** ce conseil accepte de lever la séance à 9 h 20.

Adoptée

---

**VINCENT ROY**  
Conseiller et président  
Conseil municipal

---

**M<sup>c</sup> VÉRONIQUE DENIS**  
Greffière